Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_232_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-232-2026

Objet : Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe – Versement anticipé d'une partie de la cotisation 2027

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_232_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-232-2026

Rapporteur : Monsieur Victor BONNOT

<u>Objet</u> : Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe – Versement anticipé d'une partie de la cotisation 2027

EXPOSE DES MOTIFS

La Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe assure une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue chaque année à son financement par le versement d'une cotisation calculée en fonction de la population du territoire. Pour l'année 2026, cette cotisation s'élève à 272 620,71 €.

La Mission Locale connaît actuellement des difficultés financières résultant de facteurs à la fois structurels et conjoncturels, qui fragilisent sa trésorerie.

Dans ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer souhaitent engager, avec la Mission Locale et l'ensemble de ses partenaires financeurs, un travail permettant d'identifier collectivement les mesures propres à assurer durablement son équilibre financier. Cette démarche devra notamment intégrer la recherche, par l'association, de mesures de maîtrise et d'optimisation de ses dépenses.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce travail partenarial et afin de contribuer à sécuriser à court terme la trésorerie de la Mission Locale, il est proposé de procéder, par anticipation, au versement d'une avance de 136 310,36 € correspondant à 50 % de la cotisation versée en 2026.

Ce versement constituera un acompte sur la cotisation due par Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de l'année 2027. Le montant définitif de la cotisation 2027 fera l'objet, le cas échéant, d'une régularisation après adoption de son montant par le Conseil d'Agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_232_2026-DE

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 ;

VU la délibération DB 015-2026 fixant notamment le montant de la cotisation 2026 versée à la Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe ;

CONSIDÉRANT les difficultés financières actuellement rencontrées par la Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe ;

CONSIDÉRANT la volonté de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer d'engager, avec la Mission Locale et l'ensemble de ses partenaires financeurs, une démarche collective visant à rechercher les conditions d'un équilibre financier durable de la structure ;

CONSIDÉRANT la nécessité, dans l'attente de l'aboutissement de cette démarche, de contribuer à sécuriser à court terme la trésorerie de la Mission Locale ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 10 septembre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE le versement anticipé à la Mission Locale Saint-Brieuc – Lamballe d'un acompte de 136 310,36 € correspondant à 50 % de la cotisation.

PRÉCISE que ce versement viendra en déduction du montant définitif de la cotisation due par Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de l'année 2027.

DIT que le montant de la cotisation 2027 fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation après fixation de son montant définitif.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 70
Voix Pour : 70	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1(Fanny YOUNSI)

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Président,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_232_2026-DE

Nathan GUINARD

Stéphane BRIEND